

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Téléphone fixe : réduction sociale téléphonique

Votre opérateur est Orange et vous touchez le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ? Vous pouvez bénéficier d'une réduction dite Réduction sociale téléphonique sur votre abonnement au téléphone fixe de votre résidence principale. Nous vous indiquons les informations à connaître.

Seul l'opérateur Orange propose une offre de réduction sociale téléphonique. De plus, la réduction ne concerne pas l'offre sociale couplée Internet-Télévision-Téléphone fixe .

Qui peut bénéficier de la réduction sociale téléphonique ?

Vous êtes concerné par la réduction sociale téléphonique si vous bénéficiez de l'une des aides financières suivantes :

Revenu de solidarité active (RSA)

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Allocation de solidarité spécifique (ASS).

Comment bénéficier de la réduction sociale téléphonique ?

Vous devez appeler Orange.

Où s'adresser ?

Réduction sociale téléphonique Orange

Un opérateur Orange vous explique la démarche pour obtenir la réduction sociale téléphonique (RST).

Par téléphone

0800 007 726

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Appel gratuit depuis un poste fixe

Orange vous explique la démarche à suivre.

Vous devrez fournir à Orange une attestation de droit au RSA ou à l'AAH ou à l'ASS.

Si vous n'avez pas reçu votre attestation de droit, vous pouvez la demander en contactant l'organisme dont vous dépendez :

Caf ou MSA pour le RSA ou l'AAH

France Travail (anciennement Pôle emploi) pour l'ASS.

Où s'adresser ?

Caisse d'allocations familiales (Caf)

Où s'adresser ?

Mutualité sociale agricole (MSA)

Où s'adresser ?

France Travail (anciennement Pôle emploi)

À savoir

En bénéficiant de la réduction sociale téléphonique, vous bénéficiez également du chèque énergie pour l'électricité et le gaz.

Quel est le montant de la réduction sociale téléphonique ?

Vous devez contacter Orange pour en avoir connaissance.

Où s'adresser ?

Réduction sociale téléphonique Orange

Un opérateur Orange vous explique la démarche pour obtenir la réduction sociale téléphonique (RST).

Par téléphone

0800 007 726

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Appel gratuit depuis un poste fixe

Quelle est la durée d'attribution de la réduction sociale téléphonique ?

La réduction du montant de l'abonnement vous est accordée pour une durée de 1 an.

Cette durée est renouvelable. Pour cela, vous devez envoyer votre nouvelle attestation de droit au RSA ou à l'AAH ou à l'ASS, par courrier, à Orange.

En principe, vous recevez tous les ans une nouvelle attestation de droit au RSA ou à l'AAH ou à l'ASS par votre organisme (Caf, MSA ou France Travail) tant que vous continuez à remplir les conditions d'attribution de ces aides. Si vous ne recevez pas votre nouvelle attestation de droit, vous devez contacter votre organisme pour la demander.

Où s'adresser ?

[Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](#)

Où s'adresser ?

[Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#)

Où s'adresser ?

[France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

Aides au paiement des factures : eau, téléphone, électricité, gaz

Questions – Réponses

- [Comment saisir le médiateur des communications électroniques ?](#)
- [Aide en cas d'impayés de factures de téléphone](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Aides au paiement des factures : eau, téléphone, électricité, gaz](#)
- [Communications électroniques \(téléphone, internet, télévision\)](#)

Pour en savoir plus

- [Coup de pouce Internet](#)

Source : Orange

Où s'informer ?

• **Réduction sociale téléphonique Orange**

Un opérateur Orange vous explique la démarche pour obtenir la réduction sociale téléphonique (RST).

Par téléphone

0800 007 726

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Appel gratuit depuis un poste fixe

- Si vous relevez du régime général et que vous n'avez pas reçu votre attestation de droit au RSA ou à l'AAH : [Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](#)
- Si vous relevez du régime agricole et que vous n'avez pas reçu votre attestation de droit au RSA ou à l'AAH : [Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#)
- Si vous n'avez pas reçu votre attestation de droit à l'ASS : [France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

